

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 386-2017, 12 avril 2017

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre de la Santé et des Services sociaux à monsieur Sébastien Proulx, membre du Conseil exécutif, du 13 au 23 avril 2017;

— du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal à monsieur Geoffrey Kelley, membre du Conseil exécutif, du 14 au 17 avril 2017;

— de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à monsieur Luc Fortin, membre du Conseil exécutif, du 14 au 17 avril 2017;

— de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie à monsieur Sébastien Proulx, membre du Conseil exécutif, du 14 au 21 avril 2017;

— de la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional et ministre responsable de la région de Lanaudière à monsieur Jean D'Amour, membre du Conseil exécutif, du 14 au 22 avril 2017;

— de la ministre responsable de la Condition féminine à madame Stéphanie Vallée, membre du Conseil exécutif, du 14 au 22 avril 2017;

— du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Côte-Nord à monsieur Luc Blanchette, membre du Conseil exécutif, du 15 au 22 avril 2017;

— du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor à monsieur Sébastien Proulx, membre du Conseil exécutif, du 15 au 23 avril 2017;

— du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à monsieur Martin Coiteux, membre du Conseil exécutif, du 19 au 24 avril 2017.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66482

Gouvernement du Québec

Décret 387-2017, 12 avril 2017

CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation à Canadian Malartic GP pour le projet de déviation de la route 117 à l'entrée est de la ville de Malartic sur le territoire de la ville de Malartic

ATTENDU QUE la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour la réalisation de certains projets de construction, ouvrages, activités, exploitations ou travaux exécutés suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE le paragraphe *e* du premier alinéa de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23) assujettit à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement tout projet de construction, de reconstruction ou d'élargissement, sur une longueur de plus d'un kilomètre, d'une route ou autre infrastructure routière publique dont l'emprise possède une largeur moyenne de 35 mètres ou plus et dont l'emprise n'appartenait pas à l'initiateur du projet le 30 décembre 1980;

ATTENDU QUE l'initiateur a transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un avis de projet, le